



ASSOCIATION RÉGIONALE pour l'ÉTUDE et le DÉPISTAGE des
MALADIES GÉNÉTIQUES

Président : Pr. Jacques SARLES

Aux Sages- femmes libérales

Marseille, le 18 décembre 2014

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je souhaite par ce courrier vous informer ou vous rappeler deux points importants :

1/ La commission technique de l'AFDPHE vient de conclure un travail sur la validité des prélèvements faits avant 72H de vie. Ce travail montre que si l'horaire idéal de prélèvement reste autour de la 72^{ème} heure, un **prélèvement fait entre 48H et 72H est acceptable** en termes de sensibilité et de spécificité. Par contre, avant la 48^{ème} heure les performances des tests diminuent. En conséquence il devient tout à fait impératif que la case précisant l'heure de prélèvement soit remplie avec exactitude. **Les prélèvements réalisés avant la 48^{ème} heure seront refusés** par l'AREDEMAG et devront être refaits ce qui occasionne toujours beaucoup de dérangement pour les familles et toute la chaîne du dépistage.

2/ Je vous rappelle que pour les prélèvements reçus par l'AREDEMAG à compter du lundi 5 janvier, des seuils différentiels seront appliqués aux nouveau-nés, nés avant 36 SA, pour le dépistage de l'hyperplasie congénitale des surrénales. En conséquence il devient également **très important que le terme de naissance soit parfaitement indiqué sur le carton de Guthrie.**

Je vous serais reconnaissant de transmettre ces informations à tous les personnels impliqués dans le dépistage néonatal.

Cordialement et avec tous mes vœux de bonnes fêtes de fin d'année.

Pr Jacques SARLES

HÔPITAL d'ENFANTS de la TIMONE - 15^{ème} étage

264, Rue Saint-Pierre - 13385 MARSEILLE Cedex 5

Tél. : 04.91.38.67.55 - Fax : 04.91.34.36.84 - E.mail : aredemag@libertysurf.fr